

À cache-cache sur le littoral

L'association ABCDE a obtenu la suspension du permis de construire accordé au publicitaire Jacques Séguéla sur le littoral bonifacien. Cette victoire, fortement médiatisée, a renforcé la détermination des défenseurs de l'environnement. Mais leur combat pour l'application de la loi « Littoral » est loin d'être gagné.

Est-ce que vous voyez ça ? » Vincente Cucchi désigne une forme géométrique au sommet d'une colline, là-bas, au lieu-dit Prunaccia. Après quelques minutes de route sur le chemin qui serpente dans ce coin de paradis du littoral bonifacien ; après le Golf de Sperone et la maison des héritiers de Gilbert Bécaud, on découvre l'origine de cette forme mystérieuse : deux grosses palettes de parpaings fièrement posées sur une parcelle démaquillée de frais. « On ne sait pas encore à quoi ils vont servir, s'inquiète la présidente de l'association ABCDE. Un permis de construire va probablement sortir de terre dans les prochains jours. En attendant, on a l'impression qu'ils sont là pour nous narguer. »

Voilà onze ans que cette mère de famille arpente les rivages de l'extrême Sud avec ses amis de l'Association bonifacienne comprendre et défendre l'environnement (ABCDE). Ces habitants de la région se mobilisent pour la défense de leur cadre de vie. Leur démarche se veut citoyenne plus qu'écologiste. « Notre action ne se limite pas à la défense de la loi « Littoral », insiste Michel Colombini, l'un des cadres. On a également fait un inventaire du bâti ancien dans le secteur ; on est montés au créneau contre le passage des pétroliers dans le détroit de Bonifacio puis contre la vente de la caserne Montlaur [un bâtiment de la haute ville que la marine nationale s'appropriait céder à des investisseurs Ndlr]. »

Mais depuis quelques années, c'est surtout leur action pour la protection du littoral qui vaut à ces bénévoles de se retrouver sous le feu des projecteurs. Dernier coup d'éclat en date : le 28 février, l'association a obtenu du tribunal administratif de Bastia, la suspension provisoire du permis de construire accordé au publicitaire Jacques Séguéla pour une villa de 560 m2 les pieds dans l'eau, au lieu dit Cala longa (sur la côte Est de la commune, non loin de Prunaccia). Selon le juge des référés, il existe « un doute sérieux quant à la légalité » du permis de construire délivré en mars 2007 par la municipalité. L'affaire n'est pas terminée pour autant. Elle sera examinée, au fond, dans le courant du mois de juin. On saura alors si la construction envisagée par l'ami des présidents Mitterrand et Sarkozy est autorisée ou non par la loi.



Le préfet ne bouge pas

En attendant, l'association ABCDE ne croise pas les bras. Quatre autres permis de construire accordés sur le territoire communal sont actuellement contestés devant les tribunaux. Motif : ces autorisations, délivrées sur la base du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, sont contraires à la loi « littoral » (voir cadre). Depuis leur succès dans l'affaire Séguéla, les défenseurs de l'environnement n'hésitent plus à saisir le juge des référés pour obtenir la suspension provisoire des permis litigieux. Ils espèrent ainsi empêcher les travaux de commencer. « Car une fois que les bâtiments sont construits, il devient quasiment impossible d'obtenir leur démolition, explique la présidente. Même si le juge décide finalement que la construction était illégale. »

Le 12 mars dernier, ABCDE déposait donc deux nouveaux recours en ce sens. L'un d'entre eux concerne le voisin immédiat de Jacques Séguéla : un avocat lyonnais en attente d'une villa de 350 m2. Le second vise des businessmen apparentés à l'écrivain Paul-Loup Sulitzer. Ceux-ci envisagent de construire 2 000 m2 de bâtiments sur un terrain acheté – pour 2, 6 millions d'euros – à la famille d'Atti Lantieri, maire de Bonifacio jusqu'au mois dernier. Et ce n'est pas la première fois qu'ABCDE s'intéresse à ce qui se passe sur cette parcelle. Déjà en 2004, l'association avait empêché l'acteur Jean Reno d'y édifier un somptueux pied à terre. La vente du terrain ayant été conclue sous condition suspensive de l'obtention du permis de construire, les Lantieri avaient dû récupérer leur bien. Les nouveaux propriétaires espèrent-ils un revirement des tribunaux ? Une chose est certaine : des camions et engins de chantier sont aujourd'hui présents sur les lieux et procèdent à des excavations. « Ils font comme des remblais, remarque Vincente Cucchi. Je me demande s'ils ne veulent pas se mettre ainsi hors de vue pour démarrer paisiblement les travaux. »



Si la présidente d'ABCDE se montre aussi vigilante, c'est que, selon elle, les autorités administratives ne le sont pas suffisamment. Jusqu'à il y a environ trois ans, la préfecture n'hésitait pas à donner un avis défavorable, voire à attaquer les permis de litigieux accordés sur le littoral par un maire peu regardant. Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. Interrogé sur les raisons de cette inaction, le nouveau sous-préfet de Sartène, Dominique-Nicolas Jane, aurait même assumé cette passivité. Le 13 décembre dernier, lors d'une rencontre avec les membres de l'association, il aurait affirmé en parlant des recours : « Vous le faites, c'est bien ; nous, on ne le fera pas ! » Et de justifier l'attitude de l'État par la nécessité de ne pas fragiliser le PLU de la commune. Faut-il se contenter de cette explication ? Pas sûr ! Une vidéo amateur tournée en 2004 à Porto-Vecchio, récemment mise en ligne sur internet, laisse penser que l'application rigoureuse de la loi « littoral » n'est pas la priorité numéro un des décideurs. On y voit Nicolas Sarkozy (alors ministre des finances) et Camille de Rocca Serra « intervenir », sans beaucoup de finesse, auprès du préfet Jean-René Lemas pour aplanir les

difficultés rencontrées par Jean Reno dans l'obtention de son permis de construire.

Menaces et tentatives d'intimidation

Inaction réfléchie ou culture du passe-droit, du côté des défenseurs de l'environnement on regarde le désistement des autorités avec amertume. Car, pour ces bénévoles, la tâche est de plus en plus ardue. Les promoteurs et particuliers qui veulent construire savent se montrer habiles et obstinés. « On a vu de tout, assure un autre responsable de l'association. Ils n'hésitent pas à déposer plusieurs demandes de permis de construire successives ou, même, à commencer les travaux en vertu d'un permis caduc ! » Pis : ABCDE doit également faire face à l'hostilité d'une partie

des Bonifaciens qui ne partage pas sa vision du développement. À deux millions d'euros le terrain, beaucoup de propriétaires fonciers voient en effet, dans cette poussée immobilière, la perspective d'affaires juteuses. « Je comprends que certaines personnes soient tentées par un assouplissement des règles de protection du littoral, concède Dominique Orsucci, le trésorier de l'association. Mais c'est une vision à court terme. Les gens d'ici n'ont déjà plus les moyens de construire dans ces zones. Si on cède trop facilement à cette tentation, Bonifacio ne sera bientôt plus qu'une juxtaposition de ghettos : les Corses d'un côté, les riches estivants de l'autre. » Mais les désaccords persistent. Et ils ne s'expriment pas toujours de façon courtoise. Les animateurs de l'association ne comptent plus les menaces – explicites ou déguisées – ni les tentatives d'intimidation dont ils sont victimes. « En quelques mois, on a quand même coulé le bateau de mon mari qui est pêcheur et incendié une maisonnette que nous avions fait construire dans notre jardin » déplore Vincente Cucchi.

Dans ce contexte difficile, les tribunaux apparaissent comme le seul espoir des défenseurs de l'environnement. « On a intenté 37 procès et à chaque fois on a gagné », rappellent-ils. Mais, sur ce terrain-là, le dénouement prochain de l'affaire Séguéla sera décisif. « Si nous l'emportons, cela constituera un précédent sur lequel les tribunaux auront du mal à revenir, surtout après la médiatisation, veut croire la présidente. Si nous perdons, en revanche, il est à craindre que plus aucun obstacle ne se dresse sur le chemin de ceux qui veulent s'approprier le bord de mer. »

À moins que le changement ne vienne de la municipalité elle-même. Le 9 mars dernier, le socialiste Jean-Charles Orsucci a ravi la mairie au successeur désigné d'Ati Lantieri. Le nouveau maire – fils du trésorier d'ABCDE – a promis de se battre contre les passe-droits et de moraliser le fonctionnement de l'institution municipale. Mais il s'est également engagé à ne pas remettre en cause le plan d'urbanisme adopté par l'équipe sortante. Doit-on, malgré cela, s'attendre à davantage de circonspection dans le dossier littoral ? Difficile à dire. Mais à l'association ABCDE on se réjouit déjà d'une chose : « Avec lui, au moins, on peut discuter. »

Pierre Negrel

Copyright Corsica